



À Avignon, le 28/11/2025

Projet de Loi de Finances : Inter Rhône met en garde contre l'impact d'une hausse de la TSN

Alors que le Sénat va débiter ce 28 novembre 2025 l'examen du Projet de Loi de Finances 2026, Inter Rhône - Interprofession des Vignobles AOC de la Vallée du Rhône - s'inquiète des effets collatéraux d'une augmentation de la taxe sur les services numériques. Cette taxe affecterait en premier lieu des entreprises américaines et entraînerait à coup sûr des représailles des Etats Unis. La filière viticole rhodanienne déjà mise à mal, pourrait alors devenir la cible de mesures de rétorsion dramatiques dans le contexte actuel.

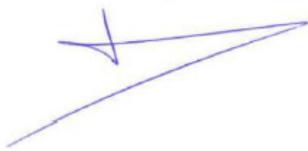
Ce 28 novembre 2025, les Sénateurs vont débiter l'étude du Projet de Loi de Finances 2026. A l'instar des Députés, plusieurs Sénateurs entendent faire adopter une augmentation de la Taxe sur les Services Numériques (TSN), visant particulièrement les géants de ce secteur aussi appelés GAFAM.

Une situation extrêmement dangereuse pour Philippe PELLATON, Président d'Inter Rhône. « *On comprend bien la volonté des Parlementaires dans les discussions de ce Projet de Loi de Finances d'équilibrer le budget. Mais en adoptant une telle taxe, on accroche une cible dans le dos de la filière viticole. Dans un climat diplomatique tendu, les vins et les spiritueux français sont des victimes collatérales désignées* » précise le président d'Inter Rhône. « *Notre filière locale est très fragilisée. Et nous souffrons aux Etats-Unis, premier marché à l'export de la filière française des vins et spiritueux, depuis l'imposition en juillet d'une taxe additionnelle de 15%, aggravée par un effet de change particulièrement défavorable. De nouvelles sanctions américaines nous mettraient à terre.* »

Ce constat est partagé au niveau national par la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS). « *Il faut que nos Sénateurs comprennent que les Américains sont prêts à dégainer. En 2020 ils ont établi une liste de rétorsions pour donner suite à la mise en place de la Taxe sur les Services Numériques. Cette dernière, prête à l'emploi aujourd'hui, comprend 25% de taxes additionnelles sur certains produits viticoles.* » précise le Président de la FEVS, Gabriel PICARD.

« Avec l'augmentation de la taxe, cette liste pourrait être étendue et cibler davantage de produits iconiques français. Des élus et des entreprises américaines appellent déjà le Président TRUMP à réagir ! Et au final, qui paiera la taxe sur les services numériques ? Le consommateur français... on aura réussi l'exploit d'impacter deux fois notre économie » précise le représentant.

Pour les deux élus, la pérennité de nos filières est plus que jamais sur la table. « Nous appelons nos parlementaires à la raison en ne sacrifiant pas nos emplois, nos exports et nos terroirs. ».



Samuel MONTGERMONT
Président de l'UMVR



Philippe PELLATON
Président d'Inter Rhône



Damien GILLES
Président du Syndicat Général
des Côtes du Rhône & de la FRAOC